

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, De CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VASSARD, VANNIER

Absents : Mme Céréjo pouvoir à Mme Rousseau, M. Joubert pouvoir à M. Chartier

Secrétaire de séance : Mme De Caffarelli

#### Ordre du jour :

Ajout de points à l'ordre du jour :

- ✓ Etude devis pour la maîtrise d'œuvre concernant la réfection couverture et enduits clocher Eglise de Condé
- ✓ Tarif boutique éphémère

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité que ces sujets soient débattus et délibérés lors de ce conseil municipal.

#### **1- Approbation des procès-verbaux de la séance du 07 juin 2024**

Observations des élus : Néant

Le procès-verbal de la séance du 07 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### **2 - Abandon de créances restaurant l'Antidote**

Mme le Maire indique que le restaurant l'Antidote, locataire de la commune au 13, rue Michel Meillant, a été mis en liquidation par le tribunal de commerce d'Alençon avec une irrécouvrabilité sur toutes les créances.

Les créances concernées seront imputées en dépense à l'article 6542 « créances éteintes » sur le budget de la commune. Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'éteindre les créances du restaurant l'Antidote d'un montant de 13 343.58 euros

Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

#### **3 - Informations concernant les travaux d'aménagement de la rue Michel Meillant**

Mme le Maire informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir dans le cadre de l'aménagement de la rue Michel Meillant Il s'agit de travaux non prévisibles.

Le montant s'élève à 58 633.47 € HT

Les travaux supplémentaires sont : raccordement aux réseaux EP de certaines habitations, parking brocante, Fourniture et pose dalle de puits, fourniture et pose enrochement, rénovation des escaliers devant certains logements. Les habitants acceptent de participer à ces frais (en option).

Mme le Maire rappelle la délibération N° 2024-001 qui l'habilite à signer les avenants au marché de base.

#### **4 – Informations concernant les travaux d'aménagement du bourg de Coulonges**

Mme le Maire informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir dans l'aménagement du bourg de Coulonges.

Ils correspondent à : démontage des marches en béton avec réfection emmarchement et jointement mur et escalier à l'Eglise de Coulonges.

Travaux Coulonges : 14 535 € HT

Les travaux de Coulonges seront terminés fin juillet. La commission des travaux se rendra sur place à la fin de travaux.

Les travaux de Condé seront terminés en septembre, la circulation des véhicules ne sera pas réouverte durant les congés d'été de l'entreprise.

#### **5- Etude d'un devis pour des travaux divers de voirie**

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux. Il indique que des travaux de voirie sont à prévoir sur différents sites :

Trottoirs impasse Gallerand, rue des Marettes, Placette Fardouet et rue Fortuné Fardouet.

Parkings : Rue du Musset et à la Pommeraie

Modification du rond-point devant les services techniques.

Les devis ne sont pas arrivés, ce point est reporté.

#### **6- Augmentation du nombre d'heures concernant le personnel contractuel à l'école de musique**

Mme le Maire rappelle la délibération de 2023 qui prévoyait le recrutement d'un nouveau professeur de chant et piano. Une annonce a été diffusée. Très peu de candidats ont postulé. Néanmoins, une candidature a été retenue mais cette personne s'est ensuite désistée.

Le recrutement, pour ce type de poste très spécifique, est compliqué.

L'agent contractuel à 14h/ semaine se propose de travailler à temps complet (20 heures) afin de répondre au mieux aux nouvelles inscriptions à l'école de musique.

Les cours de chant sont abandonnés. Les cours de piano seront assurés par le directeur de l'école de musique. Le but étant de réduire le nombre d'élèves en cours de piano et à contrario d'augmenter le nombre d'élèves en instruments d'harmonie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité

Vu le tableau des effectifs existant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

#### **Article 1 : Création de postes**

Décide de **créer un poste** d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe, à compter du **1er septembre 2024**, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignements artistiques principal 2<sup>ème</sup>

classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- **Enseignant de la pratique musicale : saxophone, clarinette, flûte traversière et percussions.**

*Le cas échéant* : Après le délai légal de parution des vacances d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

*Le cas échéant* : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe, échelon 1).

#### **Article 2 : temps de travail.**

L'emploi est créé à **temps complet** (20 heures) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Ces contrats relèvent du statut des assistants d'enseignements artistiques.

#### **Article 3 : crédits.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité de Sablons sur Huisne.

#### **Article 4 : tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

#### **Article 5 : exécution.**

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents nécessaires à ces dossiers et de procéder aux recrutements.

### **7- Etude du devis pour l'installation d'un poteau incendie au Lieu dit le Brouillard**

Comme prévu lors de la précédente séance du conseil municipal, le syndicat d'eau a été sollicité pour obtenir un autre devis pour l'installation d'un poteau incendie au lieu-dit le Brouillard. Le SIAEP de Nocé a indiqué que seul Véolia, qui a la compétence de l'entretien du service d'eau potable, peut effectuer ce type d'installation.

La commune, qui a un poteau incendie en stock, propose de le fournir.

Véolia a donc fait une nouvelle proposition qui s'élève à : 5334.65 € HT soit 6401.58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de l'entreprise Véolia pour l'installation d'un poteau incendie au lieu dit le Brouillard d'un montant de 6401.58 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024, section investissement, opération 91, article 2158.

### **8 - Décision concernant le montant des cautions lors des locations des salles communales**

Mme le Maire rappelle qu'il a été envisagé lors d'une précédente séance du conseil municipal de revoir le montant des cautions ménage et dégradations des salles afin de responsabiliser davantage les locataires.

Des propositions sont faites pour augmenter le montant du prix des locations. Les augmentations proposées sont élevées.

Mme le Maire propose de recenser les prix pratiqués dans les autres communes voisines et de reporter ce point à la séance du conseil municipal de Septembre.

### **9 - Informations concernant les travaux à réaliser à la maison des services**

Deux médecins salariés seront présents à partir de septembre deux jours par semaine.

Mme le Maire laisse la parole à Mme Simon qui présente le plan des futurs travaux à la maison des services afin d'y accueillir un médecin généraliste.

Le montant des travaux s'élèvera à environ 10 .000 €

Le bureau de la psychologue sera déplacé soit au niveau du docteur Faure soit au premier étage de la maison des services Chanteloup. Il sera éventuellement proposé au médecin du Médicobus d'utiliser ce même local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le projet d'aménagement de la maison des services.

Autorise Mme le Maire à valider les devis concernant ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, opération 138, article 21318

### **Divers :**

#### **a) Etude devis pour la maîtrise d'œuvre concernant la réfection couverture et enduits clocher Eglise de Condé**

Mme le Maire indique au conseil municipal que deux devis ont été demandés auprès de M. Pascal SEVRIN de Val au Perche et de l'agence Boda de Paris.

Le devis de M. SEVRIN s'élève à 16 340 € TTC pour 3 phases :

- Phase avant projet (4000 € HT)
- Phase projet (5300 € HT)
- Phase chantier (3900 € HT)
- Frais divers (700 € HT)

#### **La deuxième société n'a pas présenté de devis.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 20 voix favorables et 1 abstention (Mme Girard/Praet)

Valide le devis de M. Pascal SEVRIN, architecte

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024, section investissement, opération 109.

#### **b) Tarif boutique éphémère**

Mme le Maire rappelle que lors du tour de table de la séance du 07 juin, il a été demandé un tarif préférentiel pour louer la salle Vavasseur quelques week-ends pour des boutiques éphémères.

Mme le Maire propose d'instaurer un tarif spécifique sous conditions : Ce tarif est réservé uniquement pour un usage de boutique éphémère, aux personnes de Sablons sur Huisne et maximum une location tous les 2 mois. Elle propose 50 euros par week end.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Décide la mise en place d'un tarif spécifique de location de la salle Vavasseur à titre de boutiques éphémères : 50 euros par week end sous condition :**

Etre un habitant de Sablons sur Huisne

Nombre de réservations limité à 6 par an (tous les deux mois)

#### **c) Abri bus à Bueil**

Mme le Maire indique que les habitants du hameau de Bueil demande l'installation d'un abri bus pour les élèves.

Elle demande aux élus de se prononcer sur le type d'abri bus à prévoir

Les prix varient de 2080 € TTC pour un modèle en bois à 3210 € pour un modèle transparent.

Compte tenu du site paysager de ce hameau, un modèle bois est à privilégier.

**Le conseil municipal valide le principe d'installer un abri bus en bois au lieu dit Bueil à Condeau.**

**d) Maison en ruine Cour Meillant**

Mme le Maire indique que le Tribunal a rejeté la demande de démolition de cette maison.

Le tribunal souhaite la démolition de la cheminée uniquement. Mme le Maire sollicite Maître Bahougne afin de voir ce que la commune est autorisée à faire.

➤ **Date des prochaines réunions de conseil municipal**

**Vendredi 13 septembre à 20h00**

**Vendredi 11 octobre à 20h00**

**Vendredi 8 novembre à 20h00**

**Vendredi 13 décembre à 20h00**

**Tour de Table :**

**Mme De Caffarelli :**

✓ Indique qu'elle a récupéré des livrets du comice de Berd'huis qui aura lieu le 14 juillet prochain. Ils seront mis à la disposition du public. Ce livret permettra de s'inspirer pour le comice de Sablons en 2025.

**M. Mesnil :**

✓ Afin d'optimiser le temps passé à la préparation des manifestations par les services techniques, il conviendrait de revoir certains points d'organisation :

Sur les fiches de matériel, il convient d'ajouter une colonne pour inscrire le nombre de tables et chaises existantes et en stock. Ajouter également le nom de l'association, de son responsable et son numéro de téléphone afin que le chef des services techniques puisse contacter le responsable de l'association si besoin.

Prévoir d'indiquer sur cette même feuille les coordonnées des associations qui ont du matériel tels que les barnums. Par ailleurs, il faut que les associations soient autonomes au maximum.

**M. Lefrançois :**

✓ Affaire des bois de Condeau : il a été demandé, par courrier, au groupement du Baïkal de retirer les branches dans le chemin n°31. Suite au courrier reçu, le gérant du groupement du Baïkal a indiqué qu'il n'interviendrait pas dans la mesure où cette affaire est au tribunal. Il a également précisé que les randonneurs peuvent contourner le chemin.

Mme Girard-Praet demande si les gendarmes peuvent intervenir. Mme le Maire indique que la commune ne peut pas aller à l'encontre de la procédure en cours. Elle suivra les indications de Maître Bahougne, avocat désigné sur cette affaire.

**M. Fetiveau :**

✓ Indique que la végétation empiète très largement sur les chemins communaux. En effet, les pluies de ces derniers mois ont favorisé une pousse rapide.

**Mme Vannier :**

✓ Demande l'état d'avancement de l'étude Flash pour la maison 17 place de Gaulle. Mme le Maire indique qu'il faut fournir des pièces complémentaires auprès du service des domaines (pièces demandées en attente de retour). Mme le Maire demandera s'il est possible de passer outre afin que cette étude puisse avancer.

✓ Précise qu'elle a reçu hier avec Nathalie Bertu, un représentant des assurances AXA afin d'organiser une réunion publique pour proposer des contrats de mutuelle aux habitants. Cette réunion aura lieu le jeudi 12 septembre à 15h00. M. Mesnil rappelle qu'il convient d'être vigilant sur la communication d'AXA afin que la mairie ne soit pas inscrite sur les supports de communication.

✓ Annonce la Color Run le 7 septembre prochain. Demande si le parking rue Clément Courteil pourra être ouvert. Mme le Maire y répond favorablement.

✓ Indique qu'elle a eu une demande pour faire une exposition de peinture à l'occasion des 150 ans de l'impressionnisme.

#### **Mme Simon :**

✓ 13 juillet : restauration assurée par l'AFC, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal avec un nouveau Disk Jockey.

✓ Dimanche 28 juillet les Supercherries avec un concert le matin à Condé à la salle Paul Pelleray, et l'après-midi deux concerts sont prévus à Condeau et à la salle Confluence. Une porte ouverte est organisée le midi à la Brocante Gasoline avec un café-concert.

#### **Mme Rousseau :**

Elle fait part des informations transmises par Mme Céréjo.

✓ Mme Céréjo déplore le problème de l'état de la salle Condé Confluence lors des locations notamment après la fête de la musique. Les élus sont surpris car ils ont nettoyé la salle. Il est souhaitable de prévoir un état des lieux même pour les associations.

✓ Par ailleurs, concernant les locaux vétustes actuellement occupés par la banque alimentaire, elle demande si un autre local serait disponible.

✓ Mme Rousseau demande aux conseillers municipaux s'ils se sont déplacés pour découvrir l'exposition actuellement présente à la médiathèque. Cette dernière, confiée par le Département est très vétuste. Elle manque de mise en valeur.

#### **Mme Bertu :**

✓ La commission communication se réunira samedi prochain pour la préparation de la prochaine gazette

#### **M. Marchand :**

✓ Le département a validé l'adressage pour la commune de Condeau.

#### **M. Chartier :**

✓ Indique qu'une réunion est prévue, avec le cabinet d'architectes, en visioconférence le Jeudi 11 juillet à 18H00, concernant l'étude de faisabilité pour la salle des fêtes de Coulonges.

#### **Mme Radenac :**

✓ Demande de prévoir la date pour le repas annuel du personnel communal.

✓ Donne lecture du tableau des permanences électorales pour le bureau de Condé pour le vote du 7 juillet prochain.

✓ Les Fleurs de Coulonges offre à la commune 35 plants complémentaires pour remplacer les vols de fleurs. Un habitant de Condeau a donné des pieds d'œiïlets d'inde.

La séance est levée à 21h04

Christelle Radenac  
Maire de Sablons sur Huisne



Mme De Caffarelli  
Secrétaire de séance